

Avis public

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS est par la présente donné, que le 23 août 2022, le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud proposera une modification au : Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration LR-DG-01 (art. 162 LIP). (Ajout de l'article 4.8.)

Vous pouvez consulter la modification au règlement sur notre site Internet à l'adresse cscotesud.qc.ca (sous l'onglet Notre organisation – Conseil d'administration).

Pour toute question, communiquez avec monsieur Pierre Côté à pierre.cote@cscotesud.qc.ca.

Avis donné à Montmagny, ce 22^e jour du mois de juin 2022.

Le secrétaire général,
Pierre Côté

Québec 